

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

8 octobre 2024

Date d'affichage :

8 octobre 2024

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20241015-095_2024-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du mardi 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE)

Absente : Déborah BELIN

Monique JANICK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°095/2024 : MODIFICATION D'UN NOM DE RUE DANS LE TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Maire explique que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT. C'est ainsi que les précédents conseils ont commencé ce travail, par délibérations du 19 mai 2010, du 27 avril 2011, du 20 juin 2018 et du 6 avril 2021.

Il explique qu'il existe une incohérence entre le tableau de classement des voies communales et la délibération n°69/2018 du 20/06/2018 relative à la dénomination des voies publiques. En effet, la voie classée au n°B50 au tableau de classement des voies communales, sous le nom de « rue des Eclots » est répertoriée dans la délibération visée sous le nom de « chemin du plateau des Eymes ». C'est ce dernier nom qui a été porté dans la Base Adresse Nationale, référentiel d'adresses officiellement reconnu par l'administration. C'est également ce nom qui figure sur le panneau de rue.

Le Maire propose de corriger cette incohérence.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré :

- ☞ **DÉCIDE** que la voie inscrite au numéro B50 du tableau de classement des voies communales portera le nom de « chemin du plateau des Eymes »
- ☞ **DIT** que le tableau de classement des voies communales sera modifié en conséquence.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 OCT. 2024

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

B - Voies communales à caractère de rue

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS**

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur (m)	Largeur moyenne	Date de classement	Observations
		Pont du Fossé chef-lieu (plan n°7)				
B40	Rue du Moulin	de la RD 43 (place de la mairie) à la VC A10	270	4,00	1991	longueur actualisée
B41	Rue de la Tournée	de la RD 43 à la RD 944 (l'école)	460	7,00	2010	création de rue en 2010
B46	Sentier de la Digue	de la place C9 à la place C10 / VC B37 (coupe la RD 944)	210	2,00	2010	cheminement piéton
B47	Impasse Redon	de la RD 944 à la parcelle BD369	30	5,00	1991	
B48	Impasse Redon	de la VC B47 à la parcelle BD270	15	3,50	1991	
B49	Impasse du Chatelard	de la place C10 à la parcelle BD191	10	3,50	1991	
B50	Chemin du plateau des Eymes	de la VC A14 à la parcelle DE327 (voie du lotissement)	25	3,50	1991	
B52	Rue du Guidou	de la RD 944 à la VC B41	105	4,00	2010	rue piétonne sur 70m
B65	Impasse de la Levée	de la RD 43 à la maison BD228	15	3,50	2010	
B66	Impasse des Eclots	de la VC B50 à la parcelle BD162	40	3,00	2010	
		TOTAL 5 VC à caractère de rue	1 180 m			
		TOTAL GENERAL VC à caractère de rue	7 055 m			